

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresses touchées

435, rue Saint-Paul Est
424 et 430, rue Notre-Dame Est

Suivi des travaux majeurs de rénovation

Les travaux dans les habitations de la rue Notre-Dame avancent bien et devraient se terminer à la fin de 2018, comme prévu.

Au courant de l'automne, l'OMHM communiquera avec les locataires de la rue Notre-Dame pour savoir s'ils souhaitent revenir dans leur logement.

Rencontre de mi-chantier du 8 février 2018

- ▶ Près de 20 locataires étaient présents.
- ▶ Lise Perreault, préposée à la sécurité des locataires, a remercié tous les locataires pour leur courage pendant le déménagement.
- ▶ La rencontre a été l'occasion de répondre à vos questions et de vous rappeler quelques règles en matière de sécurité (comme de ne pas ouvrir à des inconnus).
- ▶ De l'OMHM, les personnes suivantes étaient présentes : Roger Bourguignon, directeur de l'entretien et des réparations, Lise Perreault, préposée à la sécurité des locataires, Isabelle Bédard, directrice de projets, Michel Fortin, directeur des activités en développement communautaire et social et Ingrid Dirickx, chargée de communication.



**Des questions
concernant le
chantier?**



Andréea Quezada

Agente de liaison

514 868-3935

Suivi des travaux majeurs de rénovation (suite)



- ▶ Un document d'informations pratiques sur l'immeuble a été distribué. Il contient :
 - ▶ une liste de tout ce qui a été remplacé et remis à neuf (fenêtres, système d'alarme-incendie, plancher, etc.);
 - ▶ de nombreux conseils, par exemple pour entretenir, entre autres, les fenêtres et les planchers, pour prévenir la moisissure et pour respecter la température dans le logement;
 - ▶ un carnet d'adresses utiles.

Le relogement (rappel)

En attendant votre rencontre individuelle, voici quelques réponses aux questions les plus fréquentes des locataires.

1. L'OMHM paiera-t-il mon déménagement?

Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition.

2. Qui paiera les frais de débranchement et de rebranchement de mon téléphone? Vous recevrez une allocation de 400 \$. Vous pourrez ainsi payer les frais exigés par les fournisseurs de services (la poste, Vidéotron, Bell, etc.).

3. Est-ce que le coût de mon loyer sera le même?

Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles.

4. Est-ce que je pourrai revenir dans mon logement après les travaux?

Sauf exception, vous pourrez revenir dans votre logement de la rue Notre-Dame Est une fois les travaux terminés.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Pour toute autre demande, communiquez avec le centre d'appels et de la sécurité :

Entretien, réparations et extermination 7 h à 23 h - 7 j/7 | Réparations urgentes et sécurité 24 h/24 - 7 j/7

514 872-OMHM (6646)

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation

Québec